

Le Mystère de Carmel

Venez découvrir l'histoire de votre territoire avec un jeu de pistes interactif pour toute la famille à partir de 7 ans ! Menez l'enquête depuis chez vous et tentez de retrouver Carmel... Dans le cadre du projet Culture Jeunesse Citoyenneté 2020 « Tous connectés ! », un groupe d'adolescents du centre socioculturel a créé en juillet et août derniers le jeu de piste en ligne « **La disparition mystère de Carmel** ». Durant une semaine, ils ont mené l'enquête, pour trouver les faits et lieux historiques de la commune d'Estrées en compagnie de l'auteur Hervé HERNU. Ils ont ensuite écrit un storyboard pour aboutir à une enquête policière. Cette enquête a été numérisée avec l'artiste Jean-François CAUCHE qui les a accompagnés dans un processus de gamification.

Pour découvrir leur travail et accéder au jeu, cliquez sur le lien : <http://ladisparitionmysteredecarmel.fr/>
Chaque page vous livre une partie du récit et vous devez faire ensuite les bons choix en cliquant sur les liens en bas de page. Les éléments en rouge dans le texte peuvent être cliqués pour déclencher des événements sonores.
Cette action a été menée par le « Centre socioculturel intercommunal L'Ostrevent & la Sensée » grâce au soutien financier du SIRA, du Département du Nord dans le cadre du Réseau Départemental de Développement Culturel en milieu rural et de la CAF du Nord dans le cadre du dispositif Fond Publics et Territoires et en partenariat avec la commune d'Estrées.



Mairie d'Estrées
Tél : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Janvier 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1 Jour de l'an 	2	3
4 Médiathèque : 16h00 à 18h00	5	6 Ramassage des verres Permanence de l'assistante sociale	7 Ramassage des recyclables	8	9 Mairie ouverte 9h15 à 11h45	10
11 Médiathèque : 16h00 à 18h00	12	13	14 Ramassage des végétaux et des recyclables	15	16	17
18 Médiathèque : 16h00 à 18h00	19	20 Ramassage des encombrants	21 Ramassage des recyclables	22	23 Mairie ouverte 9h15 à 11h45	24
25 Médiathèque : 16h00 à 18h00	26	27	28 Ramassage des recyclables RAM avec le SIRA 9h30-11h30	29	30	31

NOTES :

Madame COLLIER, assistante sociale reprend ses permanences tous les 1^{er} jeudis du mois. Elle sera donc présente le jeudi 6 janvier de 14h30 à 16h00 en Mairie.

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 janvier, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

Mairie – Ouverture de fin d'année

La mairie sera exceptionnellement **fermée le jeudi 31 décembre 2020 après-midi**.

Les horaires habituels reprendront à partir du lundi 4 janvier 2021.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le Samedi 16 janvier 2021 est annulée compte tenu du contexte sanitaire.

Restauration scolaire

Le contrat avec notre prestataire en restauration collective pour la cantine scolaire se termine fin décembre. Afin de renouveler la prestation, nous avons lancé un appel d'offre début octobre. Un cahier des charges a été rédigé avec l'aide de Douaisis Agglo via l'association Aprobio. Cette collaboration permet d'uniformiser les demandes des collectivités du Douaisis autour de la restauration scolaire. Nous avons pu également mieux définir nos exigences en termes de produits biologiques, locaux et durables.

La loi Egalim impose au prestataire d'utiliser 50% de produits de qualité et durables, 20% d'ingrédients biologiques et de fournir un repas végétarien par semaine. En plus de ces obligations :

- nous imposons 50% des ingrédients provenant de circuits courts,
- nous augmentons la part en produits bio à minimum 25%,
- nous demandons à ce que la saisonnalité soit respectée.

Après examen de l'offre, le groupe API restauration assurera la livraison des repas de la cantine pour les 3 prochaines années. Le surcoût lié à nos demandes sur la qualité des ingrédients et des repas sera pris en charge par la municipalité.

Etant donné la fermeture de la mairie début janvier, pensez à réserver vos repas pour le jour de la rentrée des classes de janvier, via le site INOE, avant le jeudi 31 décembre 2020 à midi.

Collecte de la banque alimentaire et Téléthon

Merci aux généreux donateurs. Vous avez été nombreux à participer à la collecte de la banque alimentaire de novembre. A l'occasion du Téléthon, 920 € ont été recueillis : 320€ par les estréziens, estrésiennes et les associations et 600 € par la municipalité.

Collecte des déchets

Pour ce début d'année 2021, les prochains ramassages de déchets verts auront lieu le 14 janvier et le 11 février pour les personnes équipées d'un bac.

Le ramassage des encombrants aura lieu le 20 janvier dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h.

Distribution des bulletins municipaux et des infos village

A l'heure de la dématérialisation de beaucoup de supports, nous vous proposons la possibilité de ne plus recevoir les communications de la commune en version papier mais par voie électronique.

Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande en précisant votre adresse mail et votre adresse postale, par mail à l'équipe de la commission informations et communication : communication@estrees.fr.

Dès réception de la demande, les équipes de distributions seront averties. Elles ne vous remettront plus le mensuel « Infos village » dans votre boîte aux lettres et la commission vous l'enverra par mail en fichier « pdf ». Si votre demande arrive avant la distribution des bulletins annuels, vous recevrez également le bulletin par mail.

Sachez également que toutes ces informations sont disponibles dès leur parution sur le site internet de la commune : www.estrees.fr.

Information importante « grippe aviaire »

Un risque élevé de propagation de la grippe aviaire est présent sur notre territoire. Plusieurs cas d'influenza hautement pathogène ont été diagnostiqués en France et en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière avec notre département. C'est pourquoi la vigilance de tous doit être renforcée. Vous trouverez ci-dessous quelques rappels concernant les particuliers, détenteurs d'oiseaux :

- les détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur doivent se déclarer auprès des mairies. Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

- les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous filet de protection et toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP.

Le document ci-dessous rappelle les mesures de biosécurité à mettre en œuvre par les particuliers.



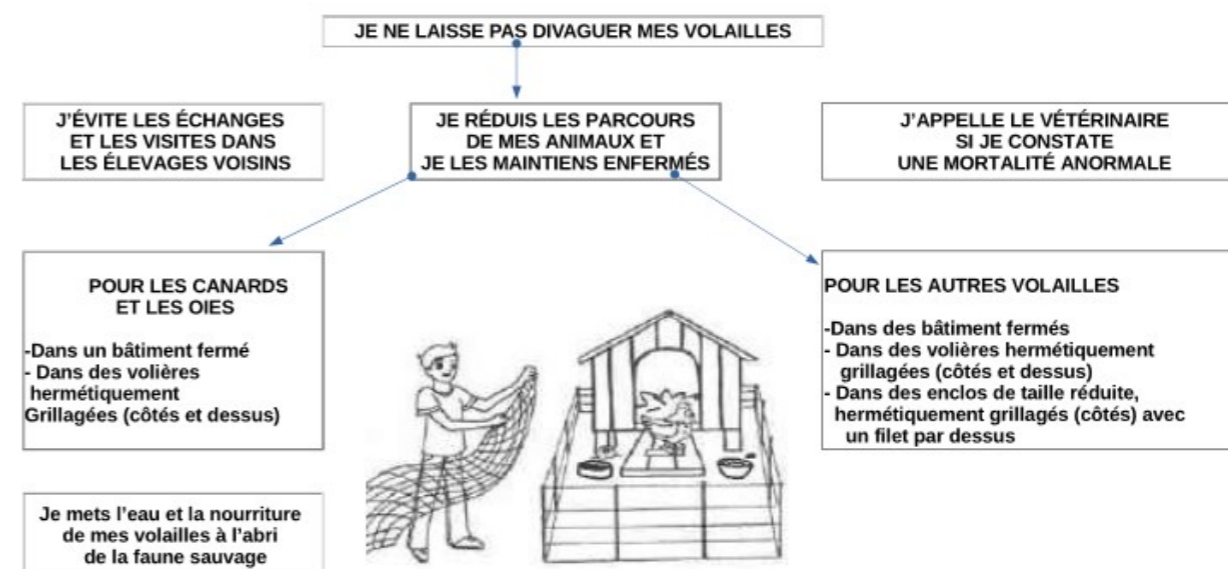
INFLUENZA AVIAIRE OU GRIPPE AVIAIRE

Direction Départementale
de la Protection des Populations
Tél. : 03.28.07.22.00

QU'EST-CE QUE C'EST ? L'influenza aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'homme. Il n'infecte que les volailles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille.

Les canards et les oies (palmipèdes) sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque

Toutes les volailles : les pintades, poules, dindes, cailles... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection ! **La mortalité peut être très élevée.**



LA FAUNE SAUVAGE en particulier les oiseaux migrateurs

Elle est fortement soupçonnée actuellement de diffuser la maladie. D'où la nécessité de confiner ou de protéger vos oiseaux d'agrément et de basse-cour en évitant tout contact avec les oiseaux sauvages pour empêcher la transmission du virus. Retirez les cadavres d'oiseaux sauvages morts et prévenez l'OFB* ou la FDC*.

*OFB= l'Office Français de la Biodiversité

FDC= Fédération Départementale des Chasseurs

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger vos animaux ainsi que les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination dont les conséquences pourraient être désastreuses aux plans sanitaire et économique.

Protéger vos oiseaux et volailles pour empêcher la diffusion du virus est une attitude citoyenne.